

*Privilège—M. J. Turner*

C'est l'essentiel de mon exposé, monsieur le Président. Cependant, je tiens à bien préciser un détail. Il s'agit d'un Livre blanc qui renferme des propositions sur la réforme fiscale. Ce n'est pas un Budget. C'est la différence fondamentale qui est au centre de la question qui nous occupe.

En outre, il importe au plus haut point de nous montrer prudents, afin de préserver l'efficacité des consultations, et de ne pas saisir l'occasion pour marquer des points pour des motifs politiques qui nuiraient à la valeur de ces consultations, nous ramenant ainsi plusieurs années en arrière à la triste époque où l'on préparait les budgets dans l'isolement le plus complet, ce qui entraînait des problèmes dont le parti d'en face à une grande expérience.

**M. le Président:** Je donnerai la parole au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) pour un bref commentaire.

**M. Riis:** Monsieur le Président, je voudrais ajouter une petite remarque à ces observations. Il importe de bien faire comprendre que personne ne laisse entendre que le ministre des Finances ne devrait pas consulter des personnes de toutes conditions lorsqu'il élabore un programme de réforme fiscale. Nous disons cependant que s'il les consulte pratiquement quelques heures avant de rendre publique cette réforme fiscale, une fois que tous les détails ont été arrêtés cela se résume au fond à donner une avant-première et un préavis du contenu des documents.

Le ministre des Finances n'a pas répondu lorsque je lui ai demandé une liste des participants. On peut voir dans les journaux aujourd'hui une annonce d'un quart de page.

Le 18 juin, il va . . .

—c'est-à-dire le ministre des Finances—

—présenter son Livre blanc sur la réforme fiscale. Le 19 juin, nous allons l'expliquer noir sur blanc.

Ils ne vont pas perdre de temps. C'est une annonce de Wood Gundy.

Une autre société, Financial Concept Group Inc., va tenir un séminaire pour expliquer les nouvelles propositions de réforme fiscale, leurs conséquences sur les investissements et les régimes de retraite, et cela, à partir de 19 heures demain soir. Autrement dit, à un séminaire qui commencerait une heure avant que le ministre des Finances annonce ses propositions à la Chambre, les conseillers de Financial Concept Group Inc., Messieurs Don Bridgman et Brian Costello, vont commenter ces nouvelles modifications fiscales.

A mon avis, il importe de publier la liste de ces 20 experts. Si le nom de Don Bridgman ou d'autres membres du Financial Concept Group Inc. figurent sur cette liste, autant dire qu'ils n'hésiteront pas à divulguer ces renseignements confidentiels avant même que le ministre ne prenne la parole à la Chambre.

**M. le Président:** Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a soulevé une question qui me préoccupe à juste titre. Le ministre des Finances pourra peut-être nous donner des précisions.

Si j'ai bien compris, le serment prêté par ce groupe de conseillers les empêcherait de divulguer le moindre renseignement dont ils auraient eu connaissance quand le gouvernement fédéral et le ministère des Finances les ont engagés comme conseillers, et cela jusqu'à ce que le ministre des Finances prenne la parole à la Chambre demain soir, à 20 heures.

Je veux m'assurer d'avoir parfaitement compris la portée de ce serment. Le ministre des Finances pourra peut-être le confirmer.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Monsieur le Président, je crois savoir que le serment que ces personnes ont prêté est le même que celui que prêtent les fonctionnaires. Ils ont donc promis sous la foi du serment de ne rien révéler de ces renseignements et de ne pas en tirer un avantage quelconque avant le moment où j'en ferai part à la Chambre lors de mon exposé de demain.

Je précise, monsieur le Président, qu'il s'agit d'avocats et de comptables fiscalistes. L'une des maisons dont a parlé le chef du Nouveau parti démocratique est un courtier en valeurs mobilières, l'autre offre un service de conseils en placement. Ce genre d'établissement n'a pas été mêlé à ces consultations; seuls des avocats et les comptables y ont participé.

[Français]

**M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides):** Monsieur le Président, je pense que nous avons à faire face à ce moment-ci à une question beaucoup plus sérieuse que plusieurs voudraient le croire, particulièrement du côté des banquettes ministérielles.

J'ai eu l'honneur d'avoir à travailler sur des questions fiscales pendant sept années consécutives. J'ai eu à présenter sept budgets dans un Parlement et je sais tout ce qu'il est nécessaire de faire pour entourer les décisions ministérielles de la confidentialité la plus grande pour éviter que certaines parties de la population, certains individus tirent avantage de décisions qui sont prises par le gouvernement.

Monsieur le Président, ce qui est en jeu ici c'est le privilège des députés, mon privilège et les privilèges de tous les collègues de cette Chambre. J'ai écouté attentivement le ministre des Finances (M. Wilson) donner son explication et je crois qu'il ne saisit pas ce qui est en jeu. Personne ne prétend qu'un ministre des Finances ne puisse pas consulter des foules d'experts, des groupes divers, que ce soit les chambres de commerce, les groupes sociaux, les fiscalistes, les individus qui sont dans le domaine de la finance et d'autres qui sont dans le domaine social. Personne ne nie ce privilège du ministre des Finances de faire sa consultation. La raison pour laquelle le chef de l'Opposition officielle (M. Turner) s'est levé sur une question de privilège, c'est qu'une fois que le ministre et le gouvernement ont pris leur décision, un groupe privilégié d'une vingtaine de personnes a été réuni ici même à Ottawa, aujourd'hui, pour recevoir avant tous les députés de cette Chambre et avant tous les autres Canadiens et Canadiennes le contenu de la réforme fiscale qui sera déposée demain à 20 heures.

Monsieur le Président, le ministre parle de huis clos. Je voudrais lui poser une question bien simple: Est-ce que les gens qui sont privilégiés aujourd'hui vont rester sous serment et à huis clos, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas, ne pourront pas communiquer avec leurs bureaux, avec leurs femmes, avec leurs enfants, que même lorsqu'ils vont à la salle de toilette ils sont accompagnés d'un garde, comme c'est le cas lorsqu'on est à huis clos pour le budget, ou demain lorsque les députés seront réunis dans une salle pour examiner cette question et gardés à huis clos jusqu'à 20 heures? Est-ce que les personnes, ces 20 personnes privilégiées, dont les journaux nous parlent